



LES FICHES ZOOM

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

Tarification Titres et Bourse

Clientèle réseau grand public

(Conditions appliquées au 1er janvier 2026)

Les prix affichés incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA dont le taux est de 20 % au jour de la publication.

Ce qu'il faut savoir . . .

Une facturation claire et adaptée

Pour vous permettre de gérer au mieux vos opérations sur instruments financiers et de passer vos ordres de bourse dans les meilleures conditions possibles, le CIC vous informe du coût des produits et services qui vous sont proposés.

La tarification présentée s'applique aux comptes-titres ordinaires et aux Plan d'Épargne en Actions (PEA)/Plan d'Épargne en Actions destinés au financement des Petites et Moyennes Entreprises (PEA-PME).

Afin de faciliter votre lecture, nous vous présentons des exemples chiffrés en dernières pages.

Frais liés au service fourni

■ Frais liés à la détention d'un PEA/PEA-PME ou d'un compte-titres (Droits de Garde et Frais de tenue de compte)

Droits de garde : il s'agit de frais appliqués pour rémunérer le service de conservation des titres.

Frais de tenue de compte : il s'agit de frais prélevés au titre du service de gestion administrative du compte-titres ou du PEA / PEA-PME.

<i>Droits de garde</i>	<i>Inclus dans les frais de Convention de compte - titres et services</i>
<i>Frais de tenue de compte</i>	<i>Inclus dans les frais de Convention de compte - titres et services</i>

■ Frais relatifs à l'ouverture ou la clôture d'un compte-titres ordinaire ou d'un PEA/PEA-PME

<i>Frais d'ouverture ou de clôture</i>	<i>Gratuit</i>
--	----------------

■ Frais relatifs à la Convention de compte-titres et de services

La Convention de compte-titres et de services donne un accès complet aux fonctionnalités, prestations de services et informations liées aux titres et marchés financiers grâce à un accompagnement omni-canal :

- Un conseiller dédié en Agence.
- Le site de banque à distance accessible par le web et par l'application mobile ⁽¹⁾.
- L'assistance de plateformes dédiées et accessibles du centre de métiers titres expert.

La banque à distance (web et application mobile), via un accès sécurisé, permet :

- Un accès aux pages dédiées à vos portefeuilles (valorisation, passage d'ordres, fiscalité, réponse aux opérations sur titres, participation à certaines introductions) ainsi qu'aux informations marchés (indices, palmarès, dépêches...).
- Un accès à des informations de qualité sur les marchés financiers via les dépêches, les fiches valeurs, un calendrier des opérations sur titres - OST, l'accès au « screener » ⁽²⁾ permettant de filtrer les sociétés cotées en fonction de critères choisis.
- Un accès aux cotations en temps réel pour les valeurs sur Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam).
- La mise en place gratuite d'alertes sur les cours (notifications, mails ou SMS) pour une gestion dynamique de votre portefeuille en toute autonomie.
- La création d'une liste de valeurs préférées pour un suivi facilité de vos valeurs.
- Le vote en ligne à certaines assemblées générales de société cotées.
- Un accès à une sélection d'organismes de placement collectif - OPC internes et externes au Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Un parcours digital spécifique pour l'achat et la vente de valeurs non cotées.

Dans le cadre du rendez-vous annuel avec votre conseiller dédié, vous bénéficiez d'un conseil personnalisé sur des produits ou des allocations sélectionnées en fonction de votre profil investisseur.

Les frais de la Convention de compte-titres et de services sont perçus tous les semestres selon la composition du compte-titres, du PEA ou du PEA-PME et sont calculés sur les seuls encours de titres détenus en fin de semestre précédent (30/06 ou 31/12). Ces frais ne sont pas déductibles du montant imposable de vos revenus mobiliers.

Frais de Convention de compte-titres et de services	
Clients	Frais semestriels
	<i>Commission proportionnelle à l'encours du portefeuille</i>
<i>Personne physique</i>	<i>0,125% (Minimum de 12,50 € - Maximum de 250€)</i>
<i>Personne morale</i>	<i>0,0625% (Minimum de 25 €- Maximum de 150€)</i>

(1) Dans le cadre de votre service de banque en ligne Filbanque et sous réserve du téléchargement de l'application mobile gratuite CIC. La souscription à des services de banque à distance, accessibles via internet, n'inclut pas l'abonnement auprès du fournisseur d'accès à internet.

(2) Outil de sélection de valeur permettant de filtrer les sociétés cotées en fonction de critères choisis.

■ Frais relatifs aux transactions

➤ Titres négociables et produits de bourse (actions, obligations, bons, droits, warrants, turbo...)

	Gestion libre	Gestion Conseillée ³	Gestion Sous Mandat ⁴
Frais de transaction sur PEA et compte-titres ordinaire			
<u>Ordres passés au guichet (Euronext⁵ et hors Euronext⁶)</u> <i>Commission proportionnelle au montant de la transaction avec une perception minimum de 30€ sur compte-titres ordinaire hors Euronext</i>	0,80%	0,50%	0,50% (Ordres passés par gérant)
<u>Ordres passés via la banque à distance</u> Ordres Bourse Euronext - Commission proportionnelle au montant de la transaction (actions, obligations, bons, droits) ■ Fidélité bourse À partir du 11ème ordre exécuté supérieur à 2 000 € sur 12 mois glissants À partir du 21ème ordre exécuté supérieur à 2 000 € sur 12 mois glissants Vous bénéficiez d'une réduction de 50 % sur les frais de Bourse Euronext appliquée au 2 ^{ème} ordre passé sur une même valeur suite à un achat-vente dans la journée et portant sur une même quantité de titres Ordres Bourse hors Euronext <i>Commission proportionnelle au montant de la transaction (actions, obligations, bons, droits) avec une perception minimum de 30€ sur compte-titres ordinaire</i>	0,50% 0,35% 0,25% 0,50%	0,50% 0,35% 0,25% 0,50%	

³La Gestion Conseillée consiste à bénéficier de conseils en investissement d'un professionnel dédié, en matière d'allocation d'actifs, de sélection de fonds, d'achat-vente de titres vifs.

⁴La Gestion sous Mandat consiste à confier à un professionnel des marchés financiers le soin de gérer à votre place votre portefeuille-titres.

⁵Euronext inclut les places de cotation de (Paris, Bruxelles et Amsterdam). ⁶Hors Euronext inclut les places de cotation suivantes : Allemagne, Angleterre, Autriche, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, États-Unis.

⁶Hors Euronext inclut les places de cotation suivantes : Allemagne, Angleterre, Autriche, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, États-Unis.

➤ **Obligations et titres de créances négociables – réservé à la Gestion conseillée / Gestion Sous Mandat**

Durée Inférieure à 2 ans	0,05% du montant net
Entre 2 et 5 ans	0,10% du montant net
Entre 5 et 10 ans	0,30% du montant net
Supérieure à 10 ans	0,50% du montant net

➤ **OPC – Organisme de Placement Collectif**

	OPC Groupe et externes	
	Gestion libre	Gestion Conseillée / Gestion Sous Mandat/ Gestion pilotée ⁷
Frais d'entrée et de sortie	Gratuit Hors frais acquis à l'OPC indiqués dans le document d'informations clés	
Frais de transaction à l'achat uniquement <i>Commission proportionnelle au montant de la transaction</i>		
OPC monétaires	Gratuit	Gratuit
OPC obligataires	0,25%	Gratuit
OPC autres	0,50%	Gratuit
Service d'Investissements automatiques sur OPC	0,25%	Non concerné

⁷La Gestion Pilotée Titres est un service qui consiste à déléguer la gestion de votre portefeuille-titres, investi exclusivement en OPC.

➤ **EMTN – Euro Medium Term Note**

	EMTN Groupe	EMTN externes (hors Groupe)
<i>Droits d'entrée</i>	<i>Non concerné</i>	<i>Se référer au Document d'Information Clé et à la brochure commerciale de l'EMTN</i>
<i>Frais de transaction (pour toute prise d'ordre)</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Idem frais opération de bourse classique (voir tableau des titres négociables et produits de bourse)</i>
<i>Frais de sortie anticipée</i>	<i>Se référer au Document d'Information Clé et à la brochure commerciale de l'EMTN</i>	

➤ OST – Opérations sur Titres

Inclus dans les frais de convention de compte et services.

Quelques exemples d'opérations dont le traitement est inclus dans les frais de convention de compte titres et de services :

- Coupons
- Paiement de dividendes en actions (PDA)
- Versement de coupons sur valeurs étrangères
- Offre publique d'Achat (OPA – hors frais de bourse si nécessaire) / Offre publique d'échange (OPE)
- Augmentations de capital
- Attribution gratuite
- Échange / fusion / Division
- Souscription publique
- Remboursement d'obligations en actions
- Liquidation
- Introduction en bourse
- Emprunt
- Mise au nominatif
- Restitution d'impôts sur dividende de source étrangère
- Exercice de bons

■ Frais de change

Les ordres transmis sur des places étrangères et en devises, seront soumis à une commission de change en vigueur au moment de l'opération (en cas de règlement espèces en euros) et des frais supplémentaires propres à chaque marché peuvent s'ajouter aux frais de transaction ainsi qu'aux impôts et taxes éventuels. Les frais vous seront communiqués dans le devis de frais avant le passage d'ordre.

■ Autres opérations liées à l'Épargne Financière

Frais sur opérations	
<i>Transfert sortant d'un PEA/ PEA PME/ comptes-titres hors Crédit Mutuel ou CIC</i>	
– Frais par ligne de titres cotés transférés	15€
– Frais par ligne de titres non cotés transférés	50€
– Avec un maximum de perception par PEA/ PEA PME/ compte-titres	150€
Frais de recherches titres ou frais de réédition d'imprimé fiscal unique	30€
Intégration ou cession de titres ou valeurs non cotés en PEA/ PEA PME/ compte-titres, par ligne	1,20% de la valeur de la ligne avec un maximum de perception de 75€
Frais de commission sur les opérations « or »	
Certains frais complémentaires peuvent être facturés :	<i>Courtage : 0,70% du montant de l'opération – avec un minimum de perception de 15€</i> <i>Commission de service : 1,78% du montant de l'opération – avec un minimum de perception de 17€</i> <i>Retours/retraits et transferts de matières détenues auprès des sociétés de transport de fonds - avec un minimum de perception de 72€</i> <i>Conditionnements spécifiques pour les pièces - avec un minimum de perception de 9 €</i> <i>Production de nouveaux certificats sur lingots et lingotins (80€)</i>
Taxe sur les transactions financières (TTF) ⁸	
À noter : cette taxe vise certaines transactions financières. Elle a été mise en place par les pouvoirs publics. La Banque collecte cette taxe, elle n'est pas bénéficiaire de celle-ci. .	0,40% du montant de la transaction

⁸Cette taxe s'applique sur les achats d'actions au comptant des sociétés Françaises présentant une capitalisation boursière supérieure à 1 milliard d'euros.

Frais indirects (gestionnaire/émetteur) liés aux produits financiers

Certaines valeurs génèrent des frais spécifiques liés à l'instrument financier (frais de gestion, frais d'entrée/sortie, coûts liés à la transaction, commission de surperformance, etc.)

	Parts sociales	Titres négociables en bourse (actions, obligations, bons, droits)	Produits de bourse (warrants, turbo...)	OPC	EMTN structurés Groupe
Frais de gestion (frais récurrents)	Non Concerné	Non concerné	Non concerné	Ces frais annuels sont inclus dans le calcul de la valeur liquidative du fonds et sont déduits de la performance affichée. Ils rémunèrent la Société de Gestion.	En fonction du sous-jacent, des frais de gestion peuvent s'appliquer
Autres frais spécifiques	Non concerné	Non concerné	Frais unique – Droit d'entrée/sortie ⁹	L'ensemble des frais sont consultables sur le document d'informations clés disponible sur le site internet cic.fr (OPC Groupes)	EMTN Groupe : frais uniques à l'émission ¹⁰

⁹Ces frais sont inclus dans le cours d'achat ou de vente.

¹⁰Ces frais sont déjà intégrés dans le prix au moment de la souscription. Ils comprennent, entre autres, les frais de structuration, de distribution, juridiques, ainsi que ceux liés à la couverture et ceux inhérents à l'utilisation d'indices.

Les rétrocessions

Lorsqu'un OPC ou un titre de créance (EMTN par exemple) est couvert par un accord de commercialisation, la Banque peut percevoir des rétrocessions de commissions de la part de la société de gestion ou de l'émetteur de l'instrument financier sans charge supplémentaire directe pour le souscripteur. Le montant des rétrocessions versées diffère selon le placement. Les frais seront communiqués dans le devis de frais au moment du passage d'ordre et indiqués sur le relevé de frais annuel.

Illustration des frais appliqués sur des exemples de portefeuilles titres sur la base d'une durée de détention de 1 an

1^{ère} hypothèse : Faible activité sur les marchés financiers : détention d'OPC

Client personne physique d'une agence Grand Public détenant un compte-titres de 10 000€ composé de :

- 10 000€ investis par exemple sur les OPC Actions CM-AM EUROPE VALUE (FR0000991770) et CM-AM EUROPE GROWTH RC (FR0010037341) à parts égales (soit 9 950,24€ investis).

Sur ce compte-titres, les 2 ordres de souscription sur les OPC sont exécutés annuellement.

Nos frais	
Frais de transaction sur OPC ⁽¹¹⁾	49,76€ (0,5% des montants investis pour les deux OPC)
Les frais sont inclus dans le montant de l'investissement	Pour chaque OPC : 4 975,12€ x 0,5% = 24,88€
Frais de Convention de compte-titres et de services ⁽¹²⁾	25€
Frais indirects liés aux produits	
	OPC Groupe (Ces frais sont compris dans la valeur liquidative du fonds % appliqué sur le montant net investi)
	€
Frais liés à l'instrument financier	169,14

¹¹ Le pourcentage appliqué peut être différent selon l'OPC.

¹² Frais proportionnels à l'encours par compte-titres.

Récapitulatif des frais sur 1 an		
	€	% (sur 10 000€)
Total des frais liés au service fourni	74,76	0,75
Total des frais indirects liés aux produits	169,14	1,69
TOTAL des frais	243,90	2,44
Dont rétrocession	124,38	1,24

2^{ème} hypothèse : activité moyenne sur les marchés financiers

Client Personne Physique du guichet Grand Public investissant 20 000€ sur un compte-titres de composé de :

- 10 000€ d'OPC investis par exemple sur l'OPC CM-AM EUROPE GROWTH RC (FR0010037341) (soit 9 950,25€ investis).
- 10 000€ investis en actions (non soumis à Taxe sur les Transactions Financières - TTF)

Sur ce compte-titres, 1 ordre de souscription sur l'OPC et 2 ordres d'achat sur des actions Euronext de 5 000€ sont exécutés dans l'année depuis la banque à distance sur le site créditmutuel.fr en l'absence d'un conseil préalable délivré par son conseiller.

Frais liés aux services		
Frais de Convention de compte-titres et de service ¹³	49,88€ $19\,950,25 \times 0,25\% = 49,88\text{€}$	
	OPC groupe	Actions
	€	€
Frais de transaction ¹⁴⁻¹⁵	49,75€ $(9\,950,25\text{€ investis} \times 0,5\% = 49,75\text{€})$ Les frais sont inclus dans le montant de l'investissement.	50,00€ $(10\,000 \times 0,50\%)$ Les frais s'ajoutent au montant investi.
TOTAL des frais Liés aux services	149,63€ $(49,88\text{€}+49,75\text{€}+50,00\text{€})$	

¹³ Frais proportionnels à l'encours par compte titres, hors compte espèces.¹⁴ Le pourcentage appliqué peut être différents selon l'OPC.

¹⁵ Pour l'ordre d'achat sur Euronext, le pourcentage appliqué est différent si l'ordre est passé depuis un guichet

Frais indirects liés aux produits		
	OPC Groupe (Ces frais sont inclus et ils réduisent la valeur liquidative du fonds. % appliqué sur le montant net investi)	Actions
	€	€
Frais liés à l'instrument financier	162,19€ 9 950,25 x1,63% = 162,19€	Non concerné
Dont rétrocession	9 950,25 x 0,00% = 0,00€	
Récapitulatif des frais sur 1 an		
	€	% (sur 20 000€)
Total des frais liés au service fourni ¹⁶	149,63	0,75
Total des frais indirects liés aux produits	162,19	0,81
Dont rétrocession	0,00	0,00
TOTAL des frais	311,82	1,56

¹⁶ Le pourcentage appliqué est différent si l'ordre est passé depuis un guichet CIC.

3^{ème} hypothèse : activité soutenue sur les marchés financiers

Client Personne Physique du guichet Grand Public détenant un compte-titres de 50 000€ investis en actions sur 5 valeurs Euronext.

Sur ce compte-titres, 20 ordres de 2 500€ sont exécutés sur l'année sur les valeurs Euronext (non soumis à la taxe sur les transactions financières TTF) depuis la banque à distance sur le site internet cic.fr.

Frais lié aux services	
Frais unique ou frais d'entrée	Non concerné
Frais de Convention compte-titres et de services ¹⁷	125,00€ 50 000 X 0,25% = 125,00€
Frais de transaction ¹⁸	Total des opérations réalisées
10 premiers ordres	125,00€ (25 000€ x 0,50%)
10 suivants	87,50€ (25 000€ x 0,35%)
Les frais s'ajoutent au montant investi	212,50€ (125,00€ + 87,50€)

¹⁷ Frais proportionnels à l'encours et par compte-titres, hors compte espèces.

¹⁸ Le pourcentage appliqué est différent si l'ordre est passé depuis un guichet CIC.

Frais indirects liés aux produits	
	Actions
	€
Frais liés à l'instrument financier	Non concerné

Récapitulatif des frais sur 1 an		
	€	% (sur 50 000€)
Total des frais liés au service fourni	337,50	0,68
Total des frais indirects liés aux produits	Néant	Néant
Dont rétrocession	Non concerné	Non concerné
TOTAL des frais	337,50	0,68

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller pour en savoir plus.

Nos conseillers sont à votre disposition pour répondre à vos questions relatives à la tarification, vous recevoir pour un bilan épargne, étudier des services adaptés à vos besoins comme par exemple des offres de gestion (Gestion Sous Mandat ou Gestion Pilotée Titres) et de conseil (Gestion Conseillée), avec une tarification spécifique.

Autres informations précontractuelles

Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en agence, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, aucune rémunération ne sera servie.

Vous pouvez demander à tout moment la clôture de votre contrat en adressant un courrier à la Banque. La rémunération sera alors calculée selon la réglementation applicable au produit.

Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09

La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en agence et sur le site internet de la banque www.cic.fr.

Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : CIC 09 69 32 06 06 (appel non-surtaxé).

En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

- à votre agence, dans un premier temps.
- au service Relation Clientèle dont votre agence peut vous communiquer les coordonnées, dans un deuxième temps.
- pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du CIC, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : via son site internet www.lemediateur-cic.fr ou gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier : Le Médiateur du CIC – 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune ; vous pouvez obtenir auprès de votre agence ou sur www.cic.fr les informations précisant sa mission (charte de la médiation).

Crédit Industriel et Commercial – Société anonyme au capital de 611 858 064 € - 6 avenue de Provence 75009 Paris – RCS Paris 542 016 381 -N° ORIAS : 07 025 723, société holding agissant tant pour son compte que pour le compte des banques • Banque Transatlantique • Banque CIC Nord Ouest • Banque CIC Ouest • Banque CIC Est • Lyonnaise de Banque • Banque CIC Sud Ouest.

